Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20261117-26-174-F-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2026
Affichage : 20/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 26/174/F **SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2026**

OBJET : FINANCES
Exercice 2026 - Budget annexe de l'assainissement, Décision modificative budgétaire n° 1.

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 27 octobre 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jacky AGOSTINI ; Vincent GAMBINI ; Santina FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Jeanine ZANNINI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Stéphane BLOUIN ; Claire ROCCA SERRA ; Pierre-Louis PELLEGRINO ; Vincent BERETTI ; Dominique BATTINI ; Olivia TERRAZZONI ; Pierre CESARI ; Cyril PERES CESARI ; Jean-Michel SAULI ; Anaïs TUBIANA ; Alexis VINCENT CASTELLI ; Marine ASTUTO ; Guy-Marc NICOLAÏ ; Michel CHIOCCA.

Absents : Véronique FILIPPI ; Didier LORENZINI ; Grégory SUSINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jean-Yves CASTELLI ; Stéphanie PAPI ; Emma FORCONI ; Chjara TAFANI ; Georges MELA ; Vannina CHIARELLI-LUZI.

Avaient donné procuration : Véronique FILIPPI à Michel GIRASCHI ; Grégory SUSINI à Vincent GAMBINI ; Stéphanie PAPI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Chjara TAFANI à Cyril PERES CESARI ; Georges MELA à Marine ASTUTO.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Cyril PERES CESARI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition du 3ème Adjoint délégué aux finances communales et suivi et financements des Grands Projets, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Il est rappelé que le Compte Financier Unique de l'année 2025 a été approuvé par l'assemblée délibérante le 28 avril 2026 et que dès lors, le Budget Primitif de l'exercice adopté par la même séance a intégré les résultats antérieurs, par la reprise des excédents et des reports d'opérations de 2025, tant en dépenses qu'en recettes, permettant ainsi dès le début de l'exercice, une disponibilité et une lisibilité complète des crédits budgétaires en engagements comptables de la Commune.

Des décisions modificatives budgétaires interviennent pour les sections de fonctionnement et d'investissement afin d'intégrer des corrections sur les prévisions budgétaires concernant une estimation plus précise des dépenses et des recettes.

En conséquence, il convient de procéder aux ajustements nécessaires de crédits, ceux-ci devant permettre d'assurer le bon équilibre budgétaire de l'exercice 2026 et la fin de l'exercice comptable.

Il est également proposé de créer l'autorisation de programme et de crédits de paiement suivante :

- AP/CP 017 - Travaux de lutte contre l'intrusion des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement des eaux usées de Porto-Vecchio. Campagne 2026-2028 pour un montant de 1 998 500,00 € HT soit 2 228 200,00 € TTC, selon la répartition des crédits de paiements présentés dans la délibération n° 26/175/F du 04 novembre 2026.

Les principales modifications proposées pour les budgets sont les suivantes :

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », compte 6414 « Indemnités et avantages divers » est crédité de la somme de 20 000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 023 « Virement à la section d'investissement », compte 023 « Virement à la section d'investissement » est débité de la somme de 20 000,00 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	**Compte**	**BP 2026 (RAR + voté + DM)**	**Proposition DM1**	**TOTAL**
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6414 - Indemnités et avantages divers	12 522,18 €	20 000,00 €	32 522,18 €
023 - Virement à la section d'investissement	023 - Virement à la section d'investissement	3 327 773,20 €	- 20 000,00 €	3 307 773,20 €
TOTAL MOUVEMENT			**0,00 €**	

Soit par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	**BP 2026 (RAR + voté +DM)**	**Proposition DM1**	**TOTAL**
012 - Charges de personnel et frais assimilés	312 063,21 €	20 000,00 €	332 063,21 €
023 - Virement à la section d'investissement	3 327 773,20 €	- 20 000,00 €	3 307 773,20 €
TOTAL MOUVEMENT		**0,00 €**	

Section d'investissement

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », compte 21532 « Réseaux d'assainissement » est débité de la somme de 20 000,00 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	**Compte**	**BP 2026 (RAR + voté + DM)**	**Proposition DM1**	**TOTAL**
21 - Immobilisations corporelles	21532 - Réseaux d'assainissement	1 936 830,20 €	- 20 000,00 €	1 916 830,20 €
TOTAL MOUVEMENT			**- 20 000,00 €**	

Soit par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	**BP 2026 (RAR + voté + DM)**	**Proposition DM1**	**TOTAL**
21 - Immobilisations corporelles	2 054 425,00 €	- 20 000,00 €	2 034 425,00 €
TOTAL MOUVEMENT		**- 20 000,00 €**	

Dans la section d'investissement, en recettes, le chapitre 021 « Virement de la section d'exploitation », compte 021 « Virement de la section d'exploitation » est débité de la somme de 20 000,00 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	**Compte**	**BP 2026 (RAR + voté + DM)**	**Proposition DM1**	**TOTAL**
021 - Virement de la section d'exploitation	021 - Virement de la section d'exploitation	3 327 773,20 €	- 20 000,00 €	3 307 773,20 €
TOTAL MOUVEMENT			**- 20 000,00 €**	

Soit par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	**BP 2026 (RAR + voté +DM)**	**Proposition DM1**	**TOTAL**
021 - Virement de la section d'exploitation	3 327 773,20 €	- 20 000,00 €	3 307 773,20 €
TOTAL MOUVEMENT		**- 20 000,00 €**	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget annexe de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2026 et le compte financier unique 2025, adoptés le 28 avril 2026,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 30 octobre 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la décision modificative budgétaire n° 1 du budget annexe de l'Assainissement comme détaillée ci-dessus.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		23
Nombre de procurations		5
Nombre de suffrages exprimés		28
Votes :	pour	
	dont procurations	
	contre	
	dont procurations	
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO
CORSE DU SUD

Le secrétaire de séance

